



VALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EURE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

Extrait des décisions du Bureau du 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois le 8 février, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, PROVOST Jean-Claude, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : BEURIOT Valéry, PECOT Bertrand et ROMERO Thierry.

Était absent : LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, PRESLES Gwendoline et VAN DUFFEL Christine.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric - Directeur Général des Services, Nora GOSSET - Responsable Ressources Humaines, MAROUARD Gilles - Responsable d'exploitation, ALLEAUME Gilles - Responsable Systèmes d'information, PESNAUD MARION - Responsable communication, HAMON Justine - Chargée de projets, JOBEY Brigitte - Gestionnaire budgétaire et comptable, ROUX David - Gestionnaire budgétaire et comptable et CORDEY Marlène, Gestionnaire des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....20
Présents.....13

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 11 heures 00.

Date de la convocation : 25 janvier 2023. Secrétaire de séance : BEAUDOUIN Laurent.

N° 2023-007 : Validation après Commission d'Appel d'offre - Attribution du marché de fourniture et mise en place d'une unité de déconditionnement et d'hygiénisation des biodéchets et d'une unité de lavage automatique de bacs de collecte

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 7 septembre 2022, rendue exécutoire le 15 septembre 2022, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché alloti de fourniture d'une unité de déconditionnement et d'hygiénisation des déchets alimentaires, ainsi qu'une unité de lavage des points d'apport volontaire ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 février 2023 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue le lot 1 du marché aux sociétés suivantes : GREEN CREATIVE/SYCOMORE dont le siège social se situe 9 bis avenue du bouton d'or 94 370 SUCY EN BRIE. Le prix de l'acquisition s'élève à 996 368 € HT soit 1 195 641.60 € TTC.

Article 2 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui rend infructueux le lot 2 pour cause d'offres inacceptables car les prix proposés excèdent tous les crédits budgétaires alloués à ce lot.

Article 3 : Le marché débute à compter de sa notification. La durée du marché est fixée à 24 mois.

Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires aux acquisition au compte 2158.

Article 5 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.



SDOMODE

VALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EURE

**Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DU RAPORT DÉLIBÉRÉ

Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent extrait et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

